

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet CAPPABEAUCE - Usine de CHRYSO à Sermaises du Loiret

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHRYSO France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BERNARD Thierry

RCS / SIRET

9 6 4 2 0 0 4 9 7 0 0 0 2 9

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
catégorie de projet 1 - ICPE	le projet vient modifier la rubrique à enregistrement suivante : rubrique 2921 - ajout d'une TAR de 1300 kW - seuil de l'enregistrement non atteint les autres rubriques modifiées relèvent au maximum du régime de la déclaration Dans le cadre de ce projet, CHRYSO profite de la régularisation du classement du formol - rubrique 4120.2.A - 45 tonnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

CHRYSO exerce sur son site de Sermaises une activité de concepteur, fabricant et vendeur de produits chimiques à destination des matériaux de construction (bétons, ciments, plâtres, ...) : Produits de démoulage, Plastifiants, superplastifiants, accélérateurs, hydrofuges, Produits spéciaux (désactivants, produits de cure, fibres), Agents de mouture, Colorants.

Le site de SERMAISES souhaite faire évoluer son outil de production et transformer un atelier existant en atelier « Polymères n°4 » qui accueillera les installations nécessaires à cette évolution. L'atelier sera implanté dans la continuité des ateliers polymères existants sur le site. Il sera issu de l'adaptation du bâtiment existant. Le projet consiste en l'installation d'une unité de fabrication de PCP (PolyCarboxylate Poly(ethylene glycol)) de seconde génération.

Le projet inclut la mise en place d'un stockage d'une nouvelle matière première et de deux stockages pour deux nouveaux produits finis, d'un réacteur de 25 m3 et de deux cuves satellites pour les dosages des matières premières et des utilités propres à l'installation (chaudière, groupe froid).

La mise en place du projet contient : une démolition partielle, des surélévations sans création de surface de plancher, une extension, des modifications de façades et un changement de matériau de couverture. Ces modifications font l'objet d'un permis de construire.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet, dénommé «CAPPABEAUCE», a pour objectif de maintenir la compétitivité du site et de pérenniser l'emploi sur son implantation historique.

Pour la fabrication d'adjuvants, CHRYSO utilise des « bases » qui sont aujourd'hui fabriquées sur le site par un processus de post-estérification. Le nouveau procédé permettra de fabriquer les mêmes bases par un processus dit de seconde génération, plus rapide et moins consommateur de chaleur. Ces procédés sont déjà connus et maîtrisés au niveau du groupe qui dispose d'installations identiques sur ses sites Turcs, indiens et en Afrique du sud.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à modifier un bâtiment existant du site de CHRYSO.

Cette modification, rendue nécessaire au fonctionnement de l'activité du site, comprend :

- une démolition partielle,
- des surélévations sans création de surface de plancher,
- une extension,
- des modifications de façades,
- un changement de matériau de couverture.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet CAPPABEAUCE nécessite la mise en oeuvre d'équipements « classiques » de génie des procédés comme des mélangeurs, un réacteur, etc.

Succinctement, l'ensemble comprend :

- 1 cuve de 45 m³ (limité en approvisionnement à 35m³ de capacité), servant au stockage de la matière première THOMAS,
- 2 mélangeurs de 6 m³ (A1 & A2)
- un stockage de la matière première « renée » en IBC
- 1 réacteur de 25 m³
- 2 cuves de stockage de produits finis de 50 m³.

Pour réaliser les opérations, il est en outre prévu :

- 1 chaudière eau chaude avec 1 cuve de stockage de 30m³
- 1 système de refroidissement,
- 1 dispositif (ou colonne) de lavage des vapeurs avant rejet ou scrubber,
- 1 système de vidange de big-bag.

Relativement au procédé précisément, il peut être retenu que celui-ci consiste à préparer des « recettes » dans les mélangeurs et dans le réacteur. Ces recettes sont préparées en opérations dites « batch », c'est-à-dire en remplissant une capacité (isolée des autres capacités) d'un volume prédéterminé, d'un ou plusieurs composants.

Les contenus des mélangeurs sont destinés au réacteur, préalablement ou postérieurement au transfert depuis les mélangeurs lui-même rempli d'eau ou d'autres ingrédients.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au permis de construire :

Permis de construire n° 45 310 21 N 0013

Déposé le 21 octobre 2021 par la société CHRYSO

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle	65 495 m ²
Surface de l'atelier	inchangée (environ 550 m ²)
Hauteur de l'atelier avant projet	environ 7 m
Hauteur de l'atelier après projet	9,95 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

7 rue de l'Europe
45 300 Sermaises du Loiret

Les références cadastrales des parcelles du site sont :
- n° 238, 239, 415, 467, 541, 542, 544, 545, 546, 592, 622, 664, 667 et 668 de la section cadastrale G,
- n°1115 de la section cadastrale H.

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 12' 28" 29E Lat. 48° 17' 34" 81N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site est régulièrement autorisé pour ses activités.

Arrêté préfectoral en date du 1er juin 1988

Arrêté préfectoral du 15 décembre 1997

Arrêté préfectoral du 15 mars 2010

Arrêté préfectoral du 4 octobre 2019

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type I (Pelouses de la ferme de l'hôpital aux Peronnettes n° 91001005)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est située à plus de 10 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche est situé à 5 km du site (Gâtinais Français n° R11PNR003)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de CHRYSO est situé à proximité de l'église de Sermaises (monument historique). Le périmètre de protection associé à l'Eglise de Sermaises est distant du site de CHRYSO de 100 m. Le site inscrit le plus proche du site est la Haute Vallée de la Juine, située à 3,9 km du site. Aucun site à proximité n'est répertorié au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le site n'est pas localisé sur une zone humide. La zone humide élémentaire la plus proche est située à 1,8 km à l'ouest du site. Aucune zone humide n'a été mise en évidence sur le site de CHRYSO.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRN ou PPRT sur la commune
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sol d'implantation comporte une pollution en hydrocarbures totaux, en hydrocarbures polyaromatiques et en polychlorobiphényles au niveau de l'atelier CAPPABEAUCE. 3 sites et sols pollués (dont le site de CHRYSO) sont recensés sur BASOL dans la zone industrielle de Sermaises
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de la nappe de Beauce. Le pompage dans la nappe est réglementé suivant la rubrique IOTA 1.3.1.0 (autorisation au-delà d'un pompage de 8 m3/h).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable de Sermaises se fait grâce à un point de prélèvement sur la commune de SERMAISES (code BSS : 02935X1037/FAEP2). Il s'agit d'un point de prélèvement classé « sensible » et captant dans la masse d'eau souterraine FRGG092 (Calcaires tertiaires libres de Beauce). Il est situé à 1,3 km au sud du projet. La commune de Sermaises n'est pas située dans le périmètre de protection d'un captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du site est la Haute Vallée de la Juine, située à 3,9 km du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est la ZSC "Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine " situé à 4,5 km au nord ouest du projet (n°FR1100800)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la La Haute vallée de l'Essonne (n° 191SC02), située à 14 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : aucun Phase exploitation : CHRYSO a consommé 40 400 m3 et 44 300 m3 en 2019 et 2020 respectivement. Le projet CAPPABEAUCE nécessitera l'utilisation de 4 000 m3/an en tant que matière première dans le procédé de fabrication CHRYSO ne possède pas de prélèvement dans le milieu naturel
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : aucun Phase exploitation : aucun
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : déchets de chantier : Ferrailage métaux, béton issu de la déconstruction, élimination des plastiques, amiante (toiture du bâtiment en fibrociment), terres polluées pour créer les cuvettes de rétention (360 m3 de déblais) Phase exploitation : l'exploitation du site génère des déchets, décrits ci-dessous (voir "Emissions")
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux et exploitation : absence d'impact sur la biodiversité, l'atelier projeté étant sur une surface déjà imperméabilisée sur le site de CHRYSO (site clôturé)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est la ZSC "Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine " situé à 4,5 km au nord ouest du projet (n°FR1100800)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur le site actuel de CHRYSO.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'environnement du site ne présente généralement pas de dangers sensibles pour celui-ci. Il convient toutefois de relever que le gaz naturel distribué sur le site provient d'un stockage de gaz naturel liquéfié (souvent désigné par l'acronyme « GNL ») implanté sur le site mais exploité par un tiers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de sismicité : très faible Foudre : Risque plus faible que la moyenne nationale - les installations sont protégées contre la foudre Mouvements de terrain : Absence de PPRN Inondation : Absence de PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts associés au projet de CHRYSO sont majoritairement attendus lors de la phase d'exploitation et notamment par les rejets atmosphériques et les nuisances sonores. Les rejets atmosphériques associés au projet seront faibles et respecteront la réglementation applicable. CHRYSO prévoit de modifier les installations actuelles pour respecter les niveaux sonores admissibles en limite de propriété et en zone à émergence réglementées. Des mesures seront réalisées après projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : le trafic en phase travaux est estimé à 11 camions pour le transport d'équipements, 24 camions pour le terrassement, 10 camions pour le génie civil, 30 camions pour l'approvisionnement en béton et 10 VL lié au personnel Phase exploitation : En 2019, le trafic associé à l'activité de CHRYSO était de 73 730 VL / an et 10 141 PL / an. Le projet CAPPABEAUCE n'augmentera pas le trafic de VL. Le trafic de PL sera augmenté de 416 PL/an.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Phase travaux : l'utilisation d'engins de chantier, le trafic des camions et l'activité des ouvriers du chantier sera source de bruit. A noter que les travaux seront réalisés uniquement en journée et en semaine. Phase exploitation : Les installations actuelles de CHRYSO sont source de bruit (mélangeurs, pompe, TAR, trafic, ...). Les équipements associés à CAPPABEAUCE seront situés en intérieur. Seules les TAR seront implantées en façade de l'atelier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : L'excavation des terres polluées pourraient être à l'origine d'odeurs. CHRYSO réalisera des dispersions ponctuelles de désodorisant lors de ces opérations si nécessaire. Phase exploitation : Le site de CHRYSO utilise du formol qui peut générer des odeurs. Toutefois, son utilisation a été diminuée et CHRYSO a mis en place des traitements des procédés et a modifié ses procédés pour limiter les odeurs. Dans le cadre du projet CAPPABEAUCE, aucune odeur n'est attendue compte tenu du traitement mis en œuvre (laveur de gaz)
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : les sources de vibrations sont identiques aux sources de bruit Phase exploitation : Les sources de vibrations sont identiques aux sources de bruit. Aucun équipement n'est susceptible de provoquer des vibrations sensibles pour le voisinage. Dans le cadre du projet, le montage sur silent block des équipements sources de vibration permettra d'éviter la transmission de ces dernières dans l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : La majorité du trafic lié au chantier sera réalisée en journée, ce qui permettra de limiter les émissions lumineuses liées au trafic de véhicules. Phase exploitation : L'atelier polymère fonctionne 7j/7 et 24h/24. Le reste du site fonctionne en journée, 5 jours par semaine. Le site dispose d'un éclairage extérieur pour les périodes nocturnes. L'éclairage du site est de type urbain et ne sera pas modifié avec le projet CAPPABEAUCE.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : Les émissions attendues lors du chantier seront des gaz de combustion liés à l'utilisation de véhicules et pourra générer des poussières. Phase exploitation : Les installations actuelles rejettent des COV, de l'HCl, des poussières, des gaz de combustion et des polluants atmosphériques associés au transport. Les points de rejets les plus contributeurs sont filtrés (filtres à poussières, filtre à charbon actif). Le projet entraînera des rejets canalisés (MP Thomas traitée par colonne de lavage et gaz de combustion par chaudière)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : Des eaux de lavage camions pourront être produites (camions nettoyés dans la station de lavage CHRYSO). Phase exploitation : CHRYO rejette des EP de toiture, voiries et parkings, des EU domestiques et des effluents industriels. Les EP non susceptibles d'être pollués sont infiltrées via des puits d'infiltration et les EP susceptibles d'être pollués (voiries, toitures avec points de rejet) sont rejetées dans le réseau eaux pluviales public. Les eaux usées domestiques sont rejetées dans le réseau eaux usées public. Le projet ne modifiera pas les rejets du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : La simultanéité de l'absence de toiture du bâtiment et des travaux de terrassement ne permettra pas la collecte des EP. Les terres polluées seront couvertes par une bâche en cas de pluie pour éviter la lixiviation et le transfert de pollution vers la nappe. Phase exploitation : CHRYSO rejette des effluents industriels (EU issues des procédés) : eaux en provenance de toiture du bâtiment 6, eaux en provenance des TAR et les EP des rétentions. Le projet ne modifiera pas les effluents du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : déchets de chantier : eaux souillées issues du nettoyage à haute pression des cuves présentes dans l'atelier, EP compte tenu de l'absence de toiture, ferraille métaux, béton issu de la déconstruction, élimination des plastiques, amiante (toiture du bâtiment en fibrociment), terres polluées pour créer les cuvettes de rétention (360 m3 de déblais) Phase exploitation : CHRYSO produit des déchets dangereux et non dangereux liés à son activité (2 382 t en 2019). Le projet CAPPABEAUCE entraînera la production de 28 t de déchets dangereux uniquement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation n'est située sur aucun paysage identifié par le PLU de Sermaises. Le projet est implanté dans un bâtiment existant qui est situé dans une zone industrielle qui possède un paysage anthropisé et dégradé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera situé sur le site de CHRYSO

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Absence de projet existant dans la zone d'étude

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe "Les mesures ERC "

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : les mesures ERC permettant de compléter la réponse a 6.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SERMAISES

le, 07/03/2022

Signature



